

# COMITE DU CODEX SUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES

Trente-septième session  
Calgary, Canada, 4 – 8 mai 2009

## ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

### Répartition des Compétences

entre la Communauté Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1	Adoption de l'ordre du jour <b>Compétence des Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.<sup>1</sup></b>	CX/FL 09/37/1
2	Questions soumises au Comité <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b>	CX/FL 09/37/2
3	Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex <b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b>	CX/FL 09/37/3
4	Mise en œuvre de la stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé  (a) Avant-projet de révision des <i>Directives sur l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) au regard de la liste des ingrédients qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire  - Observations à l'étape 3 <b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b>	CX/FL 09/37/4  CX/FL 09/37/4 Add.1 CX/FL 09/37/4 Add.2
	(b) Document de discussion sur des questions liées à l'étiquetage nutritionnel obligatoire <b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b>	CX/FL 09/37/5 CX/FL 09/37/5 Add.1
	(c) Avant-projet de critères et principes de lisibilité et appréciation de lecture des étiquettes nutritionnelles  - Observations à l'étape 3 <b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b>	CX/FL 09/37/6  CX/FL 09/37/6 Add.1
	(d) Document de discussion sur l'étiquetage des ingrédients alimentaires dans la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé <b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b>	CX/FL 09/37/7 CX/FL 09/37/7 Add.1

<sup>1</sup> La Communauté européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

5	<p><b>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques</b></p> <p>(a) Annexe 1: addition de l'éthylène pour d'autres produits</p> <p>- Observations à l'étape 6</p> <p><b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b></p>	<p>CL2008/11-FL ALINORM 08/31/22 Annexe III CX/FL 09/37/8 Add.1 CX/FL 09/37/8</p>
	<p>(b) Annex 2: élimination de la roténone</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p><b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b></p>	<p>CL2008/27-FL CX/FL 09/37/9 CX/FL 09/37/9 Add.1</p>
6	<p><b>Etiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique:</b></p> <p>a) <b>Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Définitions (à l'étape 7)</b></p> <p>b) <b>Avant-projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique</b></p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p><b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b></p>	<p>ALINORM 08/31/22 Annexe VI CL 2008/11-FL ALINORM 08/31/22, Annexe VII CL2007/38-FL CX/FL 09/37/10 CX/FL 09/37/10 Add.1 CX/FL 09/37/10 Add.2</p>
7	<p><b>Amendements rédactionnels aux textes du Codex concernant l'étiquetage des aliments</b></p> <p><b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b></p>	<p>CX/FL 09/37/11</p>
8	<p><b>Document de discussion concernant le besoin d'amender la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985) en harmonie avec les recommandations de l'OIML concernant la quantité de produit contenu dans les préemballages</b></p> <p><b>Compétence Communauté européenne.</b> <b>Vote Communauté européenne.</b></p>	<p>CX/FL 09/37/12 CX/FL 09/37/12 Add.1</p>
9	<p><b>Document de discussion sur la modification des noms communs standardisés</b></p> <p><b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b></p>	<p>CX/FL 09/37/13 CX/FL 09/37/13 Add.1</p>
10	<p><b>Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session</b></p> <p><b>Compétence des Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.</b></p>	
11	<p><b>Adoption du rapport</b></p> <p><b>Compétence des Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.</b><sup>2</sup></p>	

<sup>2</sup> La Communauté européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.

